

FCPI – FIP **Comment Souscrire**

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information (DICI)

Etape 1 : Bulletin de souscription à compléter

- Remplir la partie état civil,
- Nombre de parts et montant de la souscription (nombre entier),
- Mention manuscrite « lu et approuvé » ou autre si nécessaire.

Etape 2 : Ordre de votre chèque

- Votre(vos) chèque(s) doit(vent) être à l'ordre mentionné dans le(s) bulletin(s) de souscription incluant les frais d'entrée (jamais de chèque à notre ordre).

Etape 3 : Domiciliation des parts

- Vous n'avez pas à ouvrir de compte titres. Toutefois, si vous choisissez la domiciliation des parts sur un autre compte titres que celui proposé par le dépositaire, joignez un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Domicilier les parts sur votre compte titre habituel engendrera des **frais** (droits de garde).

Etape 4 : Fiche de connaissance client

- Renseignez, datez et signez (**obligatoire à chaque nouvelle souscription**)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du Code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI et/ou FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière.

Etape 5 : Document d'entrée en relation + Document RTO + Lettre de Mission

- Renseignez, datez et signez ces documents → **sauf si vous nous les avez précédemment retournés**

Etape 6 : Document à joindre

- Le dossier de souscription (si vous avez imprimé le bulletin de souscription : l'**exemplaire original**).
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, échéancier gaz, taxe d'habitation...) de moins de 3 mois
- Chèque à l'ordre du fonds
- Fiche de connaissance client (**obligatoire**) + Document RTO + Lettre de Mission.

Etape 7 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE



Avant de réaliser l'investissement, il est important d'évaluer votre niveau de connaissance des produits financiers, vos objectifs d'investissement et de s'assurer de la parfaite adéquation de ces produits à vos besoins. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine doit être en mesure d'établir avec certitude l'identité de la personne souhaitant réaliser une opération, ainsi que sa situation patrimoniale. Il doit également pouvoir justifier de l'origine non-douteuse des fonds investis. C'est pourquoi, il vous est demandé de répondre le plus précisément possible aux questions ci-dessous. L'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers) et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), en collaboration avec l'organisme TRACFIN, contrôlent la bonne application des règles fixées par l'Article 561 du Code monétaire et financier. Le non-respect de ces obligations peut engager la responsabilité disciplinaire et pénale du Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Ainsi, il vous est demandé de compléter, dater et signer le questionnaire ci-après. Cette fiche est couverte par le secret professionnel (article L.511-33 du code monétaire et financier).

SITUATION PERSONNELLE

SOUSCRIPTEUR		CO-SOUSCRIPTEUR	
Civilité	☐ M. ☐ Mme	Civilité	☐ M. ☐ Mme
Nom		Nom	
Nom de Jeune fille		Nom de Jeune fille	
Prénom		Prénom	
Date de Naissance	/...../.....	Date de Naissance	/...../.....
Lieu de Naissance		Lieu de Naissance	
Nationalité		Nationalité	
Téléphone	/...../.....	Téléphone	/...../.....
Mail	@.....	Mail	@.....
Adresse fiscale		Adresse fiscale	
	CP : Ville :		CP : Ville :
Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le.....	Situation professionnelle	☐ En activité ☐ Retraite/chômage depuis le.....
Profession (actuelle ou ancienne)		Profession (actuelle ou ancienne)	
Secteur d'Activité		Secteur d'Activité	
Situation Matrimoniale	☐ Célibataire ☐ Marié(e)	☐ Pacsé(e) ☐ Divorcé (e) ☐ Veuf(ve)	
Régime matrimonial	☐ Communauté	☐ Séparation	
Nombre d'enfants		Dont : A charge	

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PEE)

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative* ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle fonction ? Dans quel pays ?

* Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne, membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du parlement européen, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction, membre d'une cour des comptes, dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale, ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique, dirigeant d'une institution internationale publique, créée par un traité.

DECLARATION « US PERSON » - FATCA

Vous êtes citoyen des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Vous êtes résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser ici votre numéro TIN ou SSN :

SITUATION PATRIMONIALE

REVENUS	PATRIMOINE
Revenus annuels nets de votre foyer	Estimation de votre patrimoine ☐ < 250 000 €
☐ < 30.000 € ☐ 30.000 € - 60.000 €	☐ 250 000-500.000 € ☐ 500.000-1000000 € ☐ > 1.000.000 €
☐ 60.000 € - 100.000 € ☐ > 100.000 €	
Nature de vos revenus	Résidence Principale
☐ Salaires / ☐ Revenus ☐ Dividendes ☐ Autres	☐ Locataire ☐ Propriétaire
Retraite immobiliers	
Tranche marginale d'impôt sur le revenu	Etes-vous assujettit à l'IFI ?
☐ 0% ☐ 14 % ☐ 30 % ☐ 41 % ☐ 45 % ☐ NSP	☐ Oui ☐ Non ☐ NSP
Charges annuelles (estimation)€	
Votre situation financière vous permet-elle d'épargner sur vos revenus ? ☐ Oui ☐ Non	Avez-vous des crédits en cours ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, combien par an (estimation) ? €	Si oui montant du capital restant dû : €

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 – Code APE N° 7022 Z – Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - . Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce T605 (préfecture DIJON) ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Composition de votre patrimoine financier en %

Livret, disponibilité, compte à terme

Assurance-vie

FIP, FCPI, SOFICA, investissements PME

PEA / Comptes titres

Autres

Composition de votre patrimoine immobilier en %

Résidence Principale

Résidence(s) secondaire(s)

Immobilier locatif en direct

SCPI

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT FINANCIER

Objectifs poursuivis par le(s) souscripteur(s)

☐

Réduire impôt

☐

Valoriser capital

☐

Epargner en vue d'un projet

☐

Diversifier portefeuille

☐

Constituer une épargne de précaution

☐

Préparer retraite

Autres (précisez) :

Parmi les placements suivants, quels sont ceux que vous :

FCPI / FIP / FCPR / SOFICA

Investissements dans les PME (Holding, mandat de gestion...)

Comptes titres, PEA

Produits structurés (EMTN)

Assurance-vie

PERP, Madelin

Actions

Obligations

OPCVM (SICAV, FCP)

Immobilier financier (SCPI, OCPI...)

Groupements fonciers (forestiers, viticoles)

Connaissez

Déterminez

Avez détenu

Quelle est votre expérience des placements financiers en général ?

☐

Je n'ai aucune expérience c'est mon premier investissement

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers et suivi en direct (gestion libre)

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller (gestion conseillée)

☐

J'ai déjà réalisé des placements financiers et confié un mandat à un professionnel (gestion sous mandat)

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements (si vous avez déjà perçu un remboursement sur certains placements) ?

☐

Oui

☐

Non

Si oui

☐

<10%

☐

De 10 à 30%

☐

>30%

Quel risque acceptez-vous sur l'ensemble de votre patrimoine à moyen terme (5 à 10 ans) ?

☐

Peu de risque de perte en capital mais une probabilité de gain faible

☐

Des risques de perte en capital avec une probabilité de gain moyen

☐

Des risques de pertes significatives en capital mais une probabilité de gain élevé

AVERTISSEMENT : en raison du risque significatif de perte en capital et de la durée de blocage des capitaux, nous vous conseillons de ne pas dépasser 10% de vos actifs financiers sur ce type de placements (FCPI, FIP, GFF, GFV...)☐

En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance de votre avertissement et souhaite (ons) maintenir mon (notre) investissement

☐

En cochant cette case, j' (nous) atteste (ons) avoir pris connaissance des Documents d'Information Clés relatifs aux investissements proposés

INFORMATION RELATIVES A L'ORIGINE DES FONDS ET A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'établissements bancaires agréés en France ?

☐

Oui

☐

Non

Les fonds versés dans le cadre de votre souscription proviennent de :

☐

Salaires, traitement

☐

Pensions, retraites

☐

Revenus fonciers

☐

Revenus de valeurs mobilières

☐

Epargne constituée

☐

Autres (précisez) :

Par la signature de ce document, j'(nous) atteste (ons) l'exactitude des informations ci-dessus et je (nous) reconnais (sons) avoir été informé(s) que celles-ci sont obligatoires.

Signature du (ou des) client(s) :

Fait à

Le/...../.....

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - Code APE N° 7022 Z - Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) - . Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce T605 (préfecture DIJON) ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Bulletin de souscription

Agrement AMF du 8 août 2017 - n° FCI20170010 – ISIN Part A : FR0013264785
Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (« CMF »)

Réf NextStage AM :
IFCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne - 21200 BEAUNE
03 80 24 75 15 - contact@fcpi-enligne.com

1. ÉTAT CIVIL

		SOUSCRIPTEUR										CO-SOUSCRIPTEUR											
M.	Nom																						
Mme	Nom de jeune fille																						
M et Mme	Prénom																						
Joindre une copie de ma pièce d'identité en cours de validité pour chaque souscripteur	Date de naissance						Dép.											Dép.					
	Ville de naissance																						
	Pays de naissance																						
	Nationalité																						
	Adresse fiscale																						
	CP						Ville																
	Pays																						
	Número Identifiant Fiscal (NIF)																						
Situation de famille																							
	Email																						

Archivage électronique : j'ai noté que la Société de Gestion entend se réserver la possibilité de procéder à l'archivage électronique du présent bulletin de souscription. Cet archivage sera effectué sur un support, durable non réinscriptible, après numérisation des données (notamment sous format pdf), dans des conditions en garantissant la sécurité, l'intégrité et la fiabilité par rapport à l'original. En cas de litige, et conformément aux dispositions des articles 1316-1 et 1316-2 du Code civil, je reconnais la valeur probante de la copie issue du système d'archivage précité.

Conformément à l'article L.561-45 du Code monétaire et financier, je dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel recueillies et faisant l'objet d'un traitement aux seules fins du respect par la Société de gestion et des personnes autorisées à la commercialisation de leurs obligations réglementaires en matière de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Je peux exercer ce droit auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Afin d'assurer la conservation des informations communiquées dans ce bulletin, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à NextStage AM - 19, Avenue George V, Paris 75008. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Protection des données personnelles : les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document sont obligatoires pour l'établissement et la qualification de votre statut fiscal conformément aux réglementations applicables. Elles pourront, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, être utilisées par la Société de Gestion pour des besoins de gestion de la relation et notamment la sélection des risques, la prévention des incidents et fraudes, la connaissance du client et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Elles ne sont pas destinées à être utilisées à des fins de prospection commerciale.

JE DÉCLARE :

Ne pas être une « Personne Américaine »⁽¹⁾ tel que ce terme est défini par le décret n°2015-1 du 2 janvier 2015 (la « Réglementation FATCA »)⁽²⁾.

Ne pas être résident fiscal d'un pays autre que la France afin de permettre à la Société de Gestion de respecter la Réglementation CRS. Dans le cas contraire, je suis résident fiscal de (pays) _____. En ce cas, je contacte la Société de Gestion pour la réalisation de diligences complémentaires au titre de la réglementation CRS.

JE DÉCLARE être averti et accepter que la Société de Gestion ou l'Administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive 2014/107/UE (la « Réglementation CRS ») relative à l'échange automatique d'informations dans le domaine fiscal.

JE DÉCLARE être averti que dans certains cas, la Société de Gestion est tenue de divulguer des informations sur le compte du titulaire du compte à tout gouvernement, organisme de réglementation, agence, autorité fiscale ou à toute autre autorité compétente afin de se conformer à ses obligations réglementaires en vertu du droit local.

JE DÉCLARE ne pas être une personne morale.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de toute modification de mon statut au regard des Règlements FATCA et CRS et notamment à informer la Société de Gestion en cas de changement de résidence fiscale dans les 90 jours suivant ce changement de situation. Si après la souscription des parts du Fonds, je venais à être qualifié de « Personne Américaine », **JE M'ENGAGE** à le déclarer dans les meilleurs délais à la Société de Gestion.

JE M'ENGAGE également à fournir à la Société de Gestion toute information requise conformément à la Réglementation FATCA que la Société de Gestion pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, la Société de Gestion effectuera conformément à l'Article 11.3 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine.

JE RECONNAIS être informé, et donne mon autorisation à cet effet, que, si je suis identifié en qualité de Personne Américaine au sens de la Réglementation FATCA ou comme résident fiscal d'un pays autre que la France, en l'absence de remise de la documentation requise au titre de l'application de ces réglementations, certaines informations me concernant⁽³⁾ seront divulguées à l'administration fiscale française qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine ou suivant le cas avec les autorités fiscales du pays de résidence fiscale dudit porteur de parts du Fonds.

J'ATTESTE que les informations figurant dans le présent bulletin de souscription sont exactes et complètes.

J'AUTORISE la Société de Gestion à fournir une copie de tout formulaire américain de type W8 et/ou W9 complété pour mon compte ainsi que toute autre information nécessaire pour l'établissement de mon statut fiscal à toute autorité fiscale compétente, à toute autorité habilitée à auditer ou contrôler la Société de Gestion pour des raisons fiscales.

JE M'ENGAGE à informer la Société de Gestion de tout changement y compris relatifs aux bénéficiaires effectifs dans un délai de 30 jours si la présente attestation se révèle incorrecte.

JE CERTIFIE être le titulaire (ou avoir reçu les pouvoirs nécessaires) concernant tous les comptes pour lesquels cette déclaration est établie.

⁽¹⁾ sont notamment des « Personnes américaines » les citoyens et résidents. Si vous avez un doute sur votre situation personnelle il est recommandé de contacter votre conseiller fiscal.

⁽²⁾ Décret portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « loi FATCA »).

⁽³⁾ à savoir notamment nom, adresse, numéro d'identification fiscale, informations relatives à son (ses) compte(s) présent(s) et futur(s) (numéros de compte, le solde ou la valeur du compte à la fin de l'année ou, le cas échéant, à la clôture du compte, etc.

2. ENGAGEMENTS

Il est précisé que les informations données dans le présent bulletin sont conformes à la réglementation en vigueur à sa date d'édition. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Consultez la note fiscale du Fonds.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES EN VUE DE BÉNÉFICIER DE LA RÉDUCTION D'IR SUR LES REVENUS DE 2017 OU CEUX DE 2018. JE DÉCLARE :

- être résident fiscal en France et avoir pris connaissance du fait que la réduction d'IR liée à la souscription des parts A concerne les revenus de 2017 ou de 2018,
- avoir noté que pour bénéficier de la réduction d'IR, les parts A devront être souscrites et intégralement libérées au plus tard le 31/12/2017 (pour l'imposition des revenus de 2017) ou après le 31/12/2017 et au plus tard le 31/12/2018 (pour l'imposition des revenus de 2018), et que les versements pris en compte pour bénéficier de la réduction d'IR (qui sera de 18% du montant de ma souscription nette de droits d'entrée, sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir postérieurement à la date d'agrément du Fonds par l'AMF) sont en principe plafonnés à 12.000 € (hors droits d'entrée) si je suis célibataire, veuf ou divorcé et à 24.000 € (hors droits d'entrée), si je suis marié ou pacsé et soumis à imposition commune avec mon conjoint ou partenaire,
- être conscient que je dois conserver mes parts A jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de ma souscription (soit jusqu'au 31/12/2022 pour les souscriptions libérées en 2017 et jusqu'au 31/12/2023 pour les souscriptions libérées en 2018) mais que la durée de blocage des rachats de parts court jusqu'à la fin de vie du Fonds, soit le 31/12/2024.

ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES EN VUE DE BÉNÉFICIER D'UNE EXONÉRATION D'IR SUR LES PRODUITS DISTRIBUÉS ET LES PLUS-VALUES DES PARTS DU FONDS. JE DÉCLARE :

- être conscient(e) que pour bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des produits et plus-values de cession des parts du Fonds prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du CGI, je dois (i) être fiscalement domicilié(e) en France, et (ii) m'engager à conserver les parts A auxquelles j'ai souscrit pendant 5 ans au moins à compter de la fin de la période de souscriptions des parts A, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs auxquelles donne droit la souscription des parts A au titre de la même période et à ne pas demander la disposition des fonds ainsi réinvestis avant l'expiration de cette période,
- avoir noté que l'inexactitude des déclarations ou le non-respect des engagements énoncés ci-dessus pourrait entraîner la perte de tout ou partie des avantages fiscaux,
- ne pas détenir moi-même, avec mon conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune, et nos ascendants et descendants, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement (ou par le biais d'une fiducie) plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et ne pas avoir détenu seul ou ensemble ce pourcentage à un moment quelconque au cours des 5 années précédant la souscription des parts.

3. ABSENCE DE TOUT DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

✓ Je reconnais avoir souscrit les parts du FCPI NextStage CAP 2024 IR dans le cadre d'une recommandation personnalisée et en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.

Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier, (i) toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L. 341-3 du CMF d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L. 211-1 du CMF, et/ou (ii) quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

4. SOUSCRIPTION ET ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Nombre de parts	Je déclare souscrire _____, 00 parts A de 1€ chacune (3 000 parts minimum).
Montant total avec droits d'entrée	Je verse un montant total (MT) de _____, — — €,
Montant des droits d'entrée	qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de _____, — — €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 6 2 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

2%

- Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 5,536 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,213 % (TMFAM_D).
- Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds soit le 31 décembre 2024.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B.

5. SIGNATURE

- ✓ Je reconnais avoir reçu la plaquette commerciale et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« **DICI** »), et pris connaissance de ces documents ainsi que de la Note Fiscale, non visée par l'AMF, et du Règlement relatif au FCPI NextStage CAP 2024 IR auquel j'ai choisi de souscrire.
- ✓ Je reconnais être conscient(e) que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ou sur des opérations à exécuter ou dont le prix dépend de fluctuations des marchés financiers sur lesquelles la Société de Gestion n'a aucune influence, et que les performances passées ne laissent pas présager des performances futures.
- ✓ Je déclare adhérer au Fonds et à son Règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire au FCPI NextStage CAP 2024 IR.
- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent à la page 2 de ce bulletin de souscription correspondant aux avantages fiscaux éventuels liés à la souscription de mes parts du FCPI NextStage CAP 2024 IR.

Fait à :

Signature OBLIGATOIRE du SOUSCRIPTEUR
précédée de la mention « lu et approuvé »

Le :

Signature OBLIGATOIRE du CO-SOUSCRIPTEUR
précédée de la mention « lu et approuvé »

1^{er} exemplaire : **NEXTSTAGE AM** 2^{ème} exemplaire : **DISTRIBUTEUR** 3^{ème} exemplaire : **SOUSCRIPTEUR**

6. PAIEMENT ET LIVRAISON

Païement :

Le chèque ou le compte du virement accompagnant cette souscription doit obligatoirement émaner d'un compte au nom du ou des souscripteurs.

Je procède au règlement du MT (somme en toutes lettres) :

_____ €

Par **CHÈQUE** à l'ordre de **FCPI NextStage CAP 2024 IR**

OU

Par **VIREMENT** sur le compte du **FCPI NextStage CAP 2024 IR** (RIB disponible sur demande). Joindre obligatoirement la copie de l'ordre de virement (mentions : prénom, nom, n° de comptes concernés, montant, date...)

Livraison des parts A :

En **NOMINATIF PUR** (choix par défaut) à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde. Il me sera adressé alors une convention d'inscription en compte.

OU

Sur **MON COMPTE-TITRES** dont voici les coordonnées. Joindre un RIB

Code IBAN						

Convention de réception-transmission d'ordres (RTO)

Entre :

Nom, Prénom :

Adresse : Profession :

ci-après dénommé le Client

DCGA, conseil en gestion de patrimoine, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 002 380 www.orias.fr en qualité de Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, ci-après dénommé le Conseil.

D'autre part,

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-32 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire d'un compte reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre.

Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Paraphe

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- remise en mains propres,
- lettre simple,
- télécopie,
- courriel auquel sera joint l'ordre scanné sous format pdf.

Chaque ordre donné par le Client devra comporter :

- son identité,
- son numéro de compte,
- la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- la signature du Client.

Le Client s'engage à avertir par téléphone le Conseil avant toute transmission d'ordre.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits dans les meilleurs délais suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné.

Le Conseil horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le Client lorsque celle-ci est requise par le Conseil.

L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les meilleurs délais de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- si les conditions de marché le permettent,
- s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession.

Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera **aucune facturation** pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français.

La présente convention, établie en deux exemplaires originaux, est signée.

Fait à le

Signature du client + mention « lu et approuvé »

Document d'entrée en première relation

conforme à l'article 325-3 du Règlement Général de l'AMF et à l'article L.520-1 du Code des assurances)

CHARTRE

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation de son client, de son expérience et de ses objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds de ses clients en dehors des honoraires qui lui sont dus

DCGA / INVEST-enligne.com – Conseiller en investissements financiers référencé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07002380 et adhérent de la Chambre Nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Gérant : Julien Dupont - SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - domiciliée au **47 rue Poterne 21200 BEAUNE** - 03 80 24 75 15 contact@invest-enligne.com

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) qualité de :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise

Courtier en assurance dans la catégorie b

- Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le numéro 07002380 positionné dans la catégorie «b» n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. DCGA / INVEST-enligne.com peut notamment travailler avec : Suravenir, E-Cie Vie, Spirica...
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : Néant

Démarcheur bancaire et financier

- Notamment pour les opérations et service proposés par les établissements suivants : Vatel Capital, 123IM, ODDO, Alto Invest, Extend AM...(liste pouvant évoluer)

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2102 2018 000 034 122 délivrée par la CCI.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.
- Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9

Courtier en Opérations de Banques et en Service de Paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit, de financement ou de paiement : Néant
- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de

financement ou de paiement (le niveau de cette participation peut vous être communiqué sur simple demande) : Néant

- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription

Données personnelles

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunication.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès qu'il peut exercer auprès de DCGA/Invest-enligne.com.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques. Ils sont nécessaires dans notre activité pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocation adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 03 80 24 75 15 ou en adressant sa demande à contact@invest-enligne.com.

Informations relatives au traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine dans le cadre de ces missions de contrôle.

Sites Internet :

www.amf-france.org

www.orias.fr

www.cnif.fr

Je soussigné (e) atteste avoir reçu ce document lors de notre premier entretien.

Fait à Le

Signature Client

Lettre de Mission

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de cette confiance. Nous vous avons remis le document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-5 du règlement général de l'AMF.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les conditions et les modalités de notre intervention.

1. MODALITE DE NOTRE PRESTATION

Lors de notre précédent entretien vous nous avez fait part des axes de réflexion qui vous semblent déterminants et sur lesquels vous souhaitez que nous portions l'accent compte tenu de vos objectifs patrimoniaux.

Afin de répondre à votre attente, nous vous proposons de :

- ☐ Réaliser un audit de votre situation patrimoniale actuelle sur les plans économiques, juridiques ou fiscaux
- ☐ Evaluer votre politique de placement et d'épargne actuelle et mettre en place une stratégie de gestion à moyen long terme intégrant vos objectifs et critères de gestion personnels
- ☐ Vous conseiller dans les allocations d'actifs de vos placements financiers, assurance-vie, immobiliers
- ☐ Etudier les moyens de valoriser votre épargne
- ☐ Préparer la transmission de votre patrimoine
- ☐ Etudier les moyens de préparer votre retraite
- ☐ Autre :

Votre patrimoine global ou vos objectifs de placement sont amenés à évoluer dans le temps. Pour cette raison, nous pourrions vous proposer de :

- ☐ Vous tenir informé de tous les types de placements financiers / assurance-vie / immobiliers qui répondraient à votre problématique patrimoniale
- ☐ Convenir d'un rendez-vous, chaque fois que vous le jugerez nécessaire, pour faire le point sur votre situation patrimoniale
- ☐ Vous accompagner, à votre demande, dans vos démarches auprès des intermédiaires financiers, des autorités administratives ou de conseillers juridiques et fiscaux

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins.

Nous collecterons l'ensemble des éléments patrimoniaux qui nous permettra d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous conviendrons d'un rendez-vous de présentation de nos préconisations.

Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue avec le ou les professionnels de votre choix. Nous espérons que vous nous accorderez votre confiance pour leur mise en œuvre.

2. MODALITES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Comme indiqué dans le document d'entrée en relation, si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ce conseil reposera sur l'analyse d'un éventail des différents types d'instruments financiers ou services d'investissements proposés sur le marché.

Vous trouverez dans notre document d'entrée en relation la liste des établissements promoteurs de produits avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Si notre relation était appelée à devenir durable, les comptes rendus de nos conseils en investissements financiers vous seraient transmis annuellement.

3. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENTS PROPOSEES

Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adéquation qui vous fournira des informations sur les instruments financiers et les stratégies d'investissement proposés. Cette déclaration d'adéquation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces instruments et stratégies tels que les risques de perte en capital, la volatilité, la liquidité, etc.

4. COUTS ET REMUNERATIONS

Concernant le budget relatif à cette mission et compte tenu des problématiques évoquées lors de notre entretien, nous estimons que cette mission pourra être rémunérée par des commissions et/ou des rétrocessions de commissions versées par les établissements promoteurs de produits liées aux investissements que vous réaliserez par l'intermédiaire de notre cabinet.

Pour votre information, lorsque la prestation de conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir le cas échéant :

- Frais uniques : frais de dépôt, de résiliation et coûts de transfert, de structuration...
- Frais récurrents : frais de gestion, de conseil, de garde, de service, financiers...
- Coûts relatifs aux transactions : commissions de courtage, frais d'entrée, frais de change...
- Coûts marginaux et frais associés aux services auxiliaires : coûts de recherche et commissions liées aux résultats.

5. CONFIDENTIALITE

En application de l'article 325-4 du règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine ou aux autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

6. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Lors de notre mission, nous pourrions être amenés à demander à vos conseils habituels, avec votre accord, de bien vouloir nous communiquer tous renseignements utiles.

En outre, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive. Dans le cadre du suivi patrimonial, vous vous engagez à nous faire part de toute opération, d'ores et déjà réalisée ou à venir, qui affecterait votre situation patrimoniale afin que nous puissions exercer notre devoir de conseil.

Par la présente, vous autorisez les établissements financiers ou compagnies d'assurance à communiquer à notre cabinet, et le cas échéant, à nos prestataires de services informatiques, l'ensemble des informations concernant vos investissements et vos données personnelles d'ordre civil, patrimonial, financier ou autres. Cette communication facilite le respect de nos obligations en matière de suivi et d'archivage issues de la Directive relative aux marchés d'instruments financiers dite « MIF2 ».

Le site INVEST-enligne.com vous est présenté par DCGA, Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine

SARL au capital de 16 000 € - RCS DIJON 378 347 835 - Code APE N° 7022 Z - Enregistré sous le N°ORIAS : 07 002 380 (www.orias.fr) en qualité de Conseiller en Investissement Financier, Courtier d'Assurance et de Réassurance, Courtier en Opération de Banque et en Services de Paiement - Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle n°223866 de la compagnie MMA-IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 Le Mans cedex 9. Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) -. Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce CPI 2102 2018 000 034 122) ne peut recevoir aucun fonds effets ou valeur.

Notre mission fera l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction tous les ans. Chacune des parties pourra y renoncer après un délai de préavis d'un mois.

7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Au sein de notre cabinet nous prenons très au sérieux la confidentialité et la sécurité des données nominatives personnelles que nous recevons de nos clients. Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Julien DUPONT en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément

à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au contact@invest-enligne.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

8. LITIGE

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org> /le médiateur)

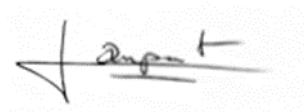
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS (<http://www.mediateur-conso.cmap.fr> – consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

Fait en deux exemplaires

ALe

Pour INVEST-enligne.com / DCGA
Julien DUPONT



Signature du(es) Client(s)

NOM Prénom.....

NOM Prénom.....